

Cette ambiance bocagère est complétée par un chevelu assez labyrinthique de petits ruisseaux et de rivières qui contribuent à entretenir l'ambiance boisée et fraîche sur le secteur. Ce dernier ne se distingue pas seulement par ses ambiances végétales différentes, mais également par une répartition du bâti atypique : Aux villages fortement regroupés de la plaine s'oppose la dispersion des établissements humains du bocage : fermes, hameaux, châteaux et manoirs isolés. L'ancienneté d'un parcellaire fixé par les haies a créé un réseau dense de petites routes et d'innombrables chemins. Toutefois, l'habitat, qu'il soit en zone ouverte ou en zone bocagère, est systématiquement accompagné sur le secteur par une forte couronne végétale, qui vient l'entourer et le masquer partiellement dans le paysage. Si les clochers restent souvent visibles, la silhouette du bâti de plus petite dimension disparaît derrière un rideau de petits boisements et de haies.

Cependant, ce petit secteur bocager, cerné par la plaine, tend sensiblement à disparaître ces dernières années, sous la pression forte d'une agriculture intensive toujours à la recherche de nouveaux territoires à investir. En revanche, cette anomalie bocagère en point bas dans la plaine prolonge son influence autour de Chef Boutonne et de Pioussay avec l'incursion de nombreuses vallées sèches qui viennent animer le relief, offrant un paysage de « plaine vallonnée » et des jeux de vis-à-vis intéressants, qui mettent ponctuellement en scène l'ensemble de la langue bocagère et des bourgs comme Chef-Boutonne.

Sensibilités :

La vallée de la Boutonne ne montre quasiment pas de sensibilité avec des ambiances très refermées en fond de vallée et un coteau nord-ouest refermé par l'ancienne écharpe bocagère et parcouru par un réseau routier assez confidentiel. Le secteur plus agité autour de Melle montre quelques mises en scène depuis les hauteurs des vallées de la Berlande, des Caudrières, ou encore de la légère. Toutefois ces vues restent souvent confidentielles, mettent bien souvent en scène un paysage exempt d'habitations (masquées par la végétation) et/ ou ne sont pas orientées vers la ZIP. La D950, principal axe de circulation du secteur ne montre quant à lui aucune ouverture vers le projet depuis les alentours de Melle.

La plaine montre des sensibilités notamment depuis les espaces plus ouverts à proximité du projet (autour de Loubillé), mais également depuis la ligne de crête qui marque la limite avec le Ruffécois : au niveau de Tusson, de larges ouvertures en belvédère sur l'ensemble de la Plaine mettent en scène le bourg de Tusson, mais également potentiellement la silhouette du projet.

L'écharpe bocagère montre des vues plutôt cloisonnées qui abaissent fortement la sensibilité de ce secteur. Toutefois c'est sa mise en scène depuis la plaine céréalière au nord et les coteaux des vallées sèches qui pose plus de sensibilité. Ainsi des covisibilités potentielles depuis la D337 ou les petites routes plus rurales autour de Loizé et Melleran et avec la ville de Chef-Boutonne sont repérées.

Les bourgs de l'unité, à l'exception de Chef-Boutonne ou de Tusson, montre cependant peut de sensibilité : souvent inscrits dans une trame bocagère et boisée bien conservée qui interdit une mise en scène importante dans le paysage ou les ouvertures visuelles depuis le bâti.



L'écharpe bocagère visible depuis les hauteurs de Chef-Boutonne



Les petites vallées sèches, qui créent un jeu de relief, et au droit desquelles les bourgs se sont implantés



Des points de repères réguliers formés par les châteaux d'eau du secteur

2.3.4 La plaine de Saintonge remontant vers la haute plaine d'Angoumois

La Plaine de Saintonge est séparée du nord du territoire par les larges boisements qui marquent le seuil du Poitou. Cette plaine qui regroupe un chevelu dense de petites vallées, découlant des affluents de la Boutonne : la Nie, Le Briou, la Trézence viennent entailler cette plaine sous la forme d'un réseau hydrographique complexe. Si l'eau elle-même est presque toujours cachée, sa présence est révélée par le volume de la végétation spécifique qui l'accompagne : peupliers, ripisylves, aulnes et saules. Dans certains fonds de vallées, les prairies permanentes et les haies constituent un milieu agricole semi-naturel où la gestion traditionnelle de fauche ou pâturage permet, tout en préservant la fertilité des sols et la qualité des eaux phréatiques, le maintien d'une flore et d'une faune parfois d'une grande diversité.

Plane par définition, cette plaine offre de vastes espaces cultivés sans obstacle visuel. Les différents repères visuels comme un silo, un château d'eau, la silhouette des bourgs et des clochers se détachent alors sur le ciel. Si aucune grande agglomération ne marque la plaine saintongaise, l'habitat y est fortement regroupé en villages compacts. Tout un vocabulaire de transition fait de jardins, de bosquets, de vergers, et de murs d'enceinte leur constitue une zone de contact avec la plaine. L'histoire particulière de la région y ajoute les nombreux petits hameaux, fermes et moulins. La blancheur caractérise ici l'architecture traditionnelle des fermes, des villages ou des magnifiques églises romanes, souvent protégées au titre des monuments historiques.

En allant vers le sud, l'altimétrie de la plaine remonte, annonçant progressivement les prémices de la haute Plaine d'Angoumois, qui, depuis le haut de la cuesta calcaire, domine la vallée de la Charente. Reconnaisable à ses bourgs perchés comme Beauvais-sur-Matha ou Gourvilette, cette haute plaine est modelée dans une série d'ondulations amples qui permettent de belles relations visuelles entre les bourgs et avec les secteurs voisins, comme la marche boisée. Ici, l'identité rurale est encore forte avec un patrimoine architectural de qualité et un nombre important de villages et de bourgs, à l'architecture de pierre calcaire caractéristique de la région. On note la présence de nombreuses fontaines, puits, lavoirs, et petit patrimoine vernaculaire souvent lié à l'eau.

Située dans les terroirs périphériques du Cognac, cette unité se reconnaît également avec l'apparition du motif viticole. Si la vigne n'y est pas prépondérante, sa densification s'y amorce, avec une concentration de vignes autour du domaine de Lignièrès. Les parcelles de vignes alternent avec les cultures ouvertes annuelles, ponctuées de quelques arbres isolés. Les hameaux et fermes isolées, adoptent la forme typique des pays viticoles de l'Angoumois avec une organisation en cour fermée du bâti d'exploitation.

Sensibilités :

Ce secteur est donc une plaine ouverte qui présente donc de larges ouvertures, avec un horizon marqué par les boisements de l'unité paysagère adjacente. Les espaces en bas de plaine au droit de cette unité montrent ainsi peu de sensibilité, les boisements formant une forte barrière visuelle. Au fur et à mesure que l'on remonte vers le sud, la sensibilité du paysage augmente progressivement. Elle est particulièrement marquée au niveau des lignes de crêtes qui accueillent les bourgs perchés du territoire. En promontoire sur le secteur, de nombreuses covisibilités sont possibles entre les bourgs. Le regard passant au-dessus du front boisé de la marche du seuil du Poitou, une potentielle covisibilité avec le projet est donc envisageable depuis ces points.



Ambiance de la plaine de Saintonge, dont l'altitude remonte vers le sud (ici vue depuis les hauteurs en direction de la marche boisée)



Des bourgs implantés sur les hauteurs de la plaine



La culture de la vigne : un motif spécifique à cette plaine sous l'influence de Cognac

2.3.5 La marche boisée, à la frontière entre deux plaines ouvertes

Calée entre la plaine de Niort au nord et celle de Saintonge au sud, la marche boisée est la résultante de l'ancienne forêt d'Argenson qui s'étendait du golfe des Pictons jusqu'aux forêts de la Dordogne et qui marquait le passage du seuil du Poitou. Résultant du partage du territoire régional lors du peuplement celtique entre deux grands groupes, au Nord les Pictons (Poitiers et le Poitou) et au Sud les Santons (Saintes et la Saintonge), il ne reste aujourd'hui de cette zone en marge des centres de diffusion des peuplements qu'une série de massifs boisés plus ou moins étendus, qui marque toujours le territoire régional, aux limites des départements poitevins et charentais.

Ce secteur situé en promontoire est marqué par des ambiances qui alternent entre boisements et clairières de grande culture. Dans les clairières ouvertes, le relief n'est cependant pas plat : les légères ondulations de ce dernier instaurent des jeux de masques et de mise en scène au sein même de ces clairières, qui influencent notamment sur la visibilité des bourgs.

Les grands massifs forestiers principalement composés de chênes et de hêtres présentent un réseau de longues avenues rectilignes et de carrefours en étoile, où la lumière et le regard empruntent les perspectives et percent l'épaisseur de la végétation. Les bois plus petits proposent des ambiances plus intimes, sous la forme de chemins creux inscrits dans la matière boisée. Par contraste, les parties ouvertes, plaines ou vallées assez plates, qui accueillent les principaux bourgs, s'apparentent à des clairières. On y retrouve la végétation des plaines situées de part et d'autre du secteur.

Les lisières présentent aussi un intérêt paysager particulier dans ce secteur, en animant et structurant les horizons des plaines agricoles. Les nombreuses découpes entre forêts et dégagements définissent un très grand linéaire de lisières. Plus ou moins proches de l'observateur, elles déterminent plus fortement l'ambiance du secteur que l'intérieur même des massifs, peu accessibles.

Sensibilités :

La découpe du paysage en clairière permet d'absorber et de diminuer une bonne partie des sensibilités du territoire. En effet les massifs forestiers qui entourent les clairières les plus éloignées vont jouer un rôle important de barrière visuelle. Pour les clairières les plus proches, la sensibilité est plus importante, notamment du fait que le projet soit sur cette unité paysagère.



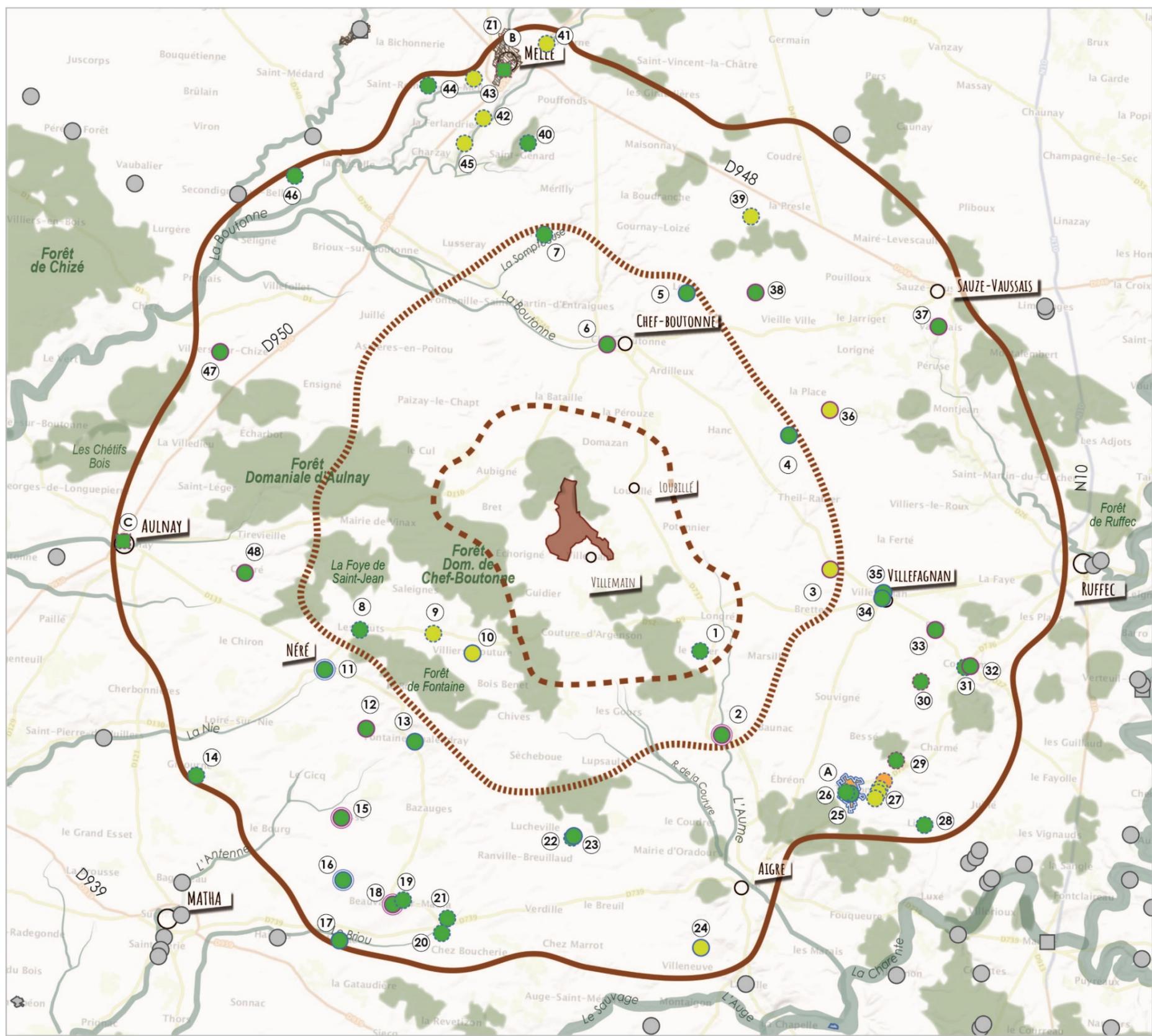
Des lisières boisées qui se lisent et définissent une limite nette depuis l'extérieur, séparant la plaine de Saintonge et celle de Niort



De grands boisements qui viennent limiter les vues et dont les lisières animent l'horizon, jouant avec la profondeur de champ



De petites clairières cultivées au paysage ouvert et qui abrite les bourgs du territoire



PROJET EOLIEN DES GROIES
PATRIMOINE PROTEGE
(AIRE D'ETUDE ELOIGNEE)

LEGENDE

Aires d'étude paysagère

- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude paysagère éloignée
- Limite du périmètre intermédiaire paysager
- Limite du périmètre rapproché paysager

Types de protection

- Inscription
- Classement
- Protection au titre des sites (ponctuel)
- Protection au titre de sites (site étendu)
- Protection au titre des monuments historiques
- AVAP / ZPPAUP

Contexte paysager

- Edifice ou site non étudié (en dehors de l'aire d'étude paysagère éloignée)
- Edifice ou site intégré dans un écrin paysager
- Edifice ou site disposant d'une ouverture orientée sur le paysage
- Edifice ou site aux abords dégagés
- Edifice ou site en belvédère sur le paysage

Visibilité dans le paysage

- Edifice ou site non visible dans le paysage
- Edifice ou site peu visible dans le paysage
- Edifice ou site partiellement visible dans le paysage
- Edifice ou site bien visible dans le paysage
- Edifice ou site très visible dans le paysage

2.4 Les paysages et éléments patrimoniaux protégés

Le territoire d'étude et ses paysages se caractérisent par des éléments patrimoniaux dont le plus remarquable est protégé : édifices protégés au titre des monuments historiques (MH), sites inscrits et classés, Sites patrimoniaux remarquables (SPR)... Couvrant une large palette d'éléments représentatifs d'une période donnée, les monuments historiques et les sites concernés s'insèrent dans des contextes paysagers différents. **La perception de ces éléments, leur mise en scène et la qualité du cadre paysager donnent une image du territoire et contribuent à l'intérêt patrimonial des éléments protégés.** Les cartes présentées pages suivantes dressent un inventaire des protections, des mises en scène et de la visibilité des édifices dans le paysage.

L'étude relative au patrimoine procède d'un emboîtement d'échelle : tous les éléments appartenant à une même aire d'étude sont étudiés avec le même niveau d'analyse. Ainsi, les 48 monuments historiques (certains ont été regroupés pour faciliter l'analyse), les 3 sites et l'unique SPR que compte le territoire d'étude sont étudiés en suivant la logique suivante :

- Les édifices 1 à 48, les sites A à C et la SPR de Melle sont tous intégrés dans l'aire d'étude éloignée. Vu leur nombre élevé, ils ne seront pas présentés de manière exhaustive, mais seront traités de manière générale, en sélectionnant les éléments les plus représentatifs, qui permettront d'appréhender leur diversité et leur sensibilité générale, et en isolant les particularités qui peuvent mériter une attention soutenue. Seront ciblés en priorité ceux qui peuvent être sensibles vis-à-vis de l'implantation d'un parc éolien sur la ZIP. Il s'agit de trouver les points de vue évidents pouvant les mettre en situation de covisibilité ;
- Les édifices 1 à 10 compris dans l'aire d'étude rapprochée, seront étudiés plus finement dans la partie dédiée en présentant les caractéristiques visuelles de chacun ;
- Le seul édifice de l'aire d'étude immédiate fera l'objet, en raison de sa grande proximité au projet éolien, d'une étude approfondie tenant compte de son implantation et de tous les lieux de perception, même confidentiels.

Le patrimoine protégé est plutôt clairsemé sur le territoire d'étude, avec seulement 48 monuments historiques, 3 sites et une SPR compris dans l'aire d'étude éloignée. Composé en large majorité d'édifices religieux, l'ensemble de ce patrimoine se concentre principalement au niveau de l'aire d'étude éloignée sur trois secteurs :

- Autour de la ville de Tusson ;
- Autour de la ville de Melle et de la vallée de la Boutonne ;
- Dans les bourgs perchés au sud-Ouest du territoire d'étude.

2.4.1 Le patrimoine datant du Néolithique

L'aire d'étude comprend 3 éléments appartenant à cette catégorie. Uniquement composés de mégalithes sur l'aire d'étude éloignée, cette catégorie compte ainsi **les 3 tumuli et le tumulus le petit Dognon (27), un dolmen (29) sur la commune de Bessé et le Dolmen de Magnez (30).**

Ces édifices sont souvent de petite taille et très discrets dans le paysage. Les enjeux de visibilité depuis les abords sont alors fortement dépendants de la nature du paysage alentour. Dans un paysage de bocage fortement dense, ils ne montrent souvent aucune ouverture depuis leur pied et sont très peu visibles comme c'est le cas pour les **dolmens de Bessé (29) et de Magnez (30)**. Ils ne montrent alors aucune sensibilité.

Dans un paysage ouvert, ou en belvédère, ils peuvent alors se remarquer dans le paysage ou offrir une vue sur le paysage. **Parmi ceux du territoire d'étude, les trois tumuli et le tumulus le Petit Dognon (27),** sur les hauteurs de la colline du bourg de Tusson montre une position en hauteur dans un contexte paysager semi-ouvert à ouvert selon les secteurs, qui laisse la part belle à de longues perspectives sur le grand paysage de la plaine de Niort, présageant d'une potentielle covisibilité avec la ZIP.



Deux des trois tumuli situés sur la ligne de crête, qui offre un large vue sur la plaine depuis les monuments

2.4.2 Le patrimoine religieux

Le patrimoine religieux, principale catégorie représentée sur l'aire d'étude éloignée, compte 35 monuments et un site. Ainsi on retrouve en large majorité 31 églises ou temples, accompagnés par une abbaye, une chapelle, un ancien cimetière et deux croix.

Si les églises montrent souvent une situation qui leur confère une visibilité dans le paysage, les autres types d'édifices sont bien souvent plus discrets, de par leur taille ou de par leur vocation (vie en retrait de la société dans les abbayes par exemple, qui elles-mêmes se font discrètes dans le paysage).

2.4.2.1 Les églises

Que ce soit sur les hauteurs des plateaux, dans la plaine ou dans les vallées, le profil élancé des églises permet de les rendre **lisibles** dans le paysage, bien que souvent implantées au cœur du tissu urbain. Cependant, malgré un relief et une insertion des bourgs propice à les faire apparaître comme des repères paysagers, la trame bocagère ou forestière aux environs des bourgs peut parfois limiter et empêcher de les distinguer nettement à l'horizon.

Ainsi parmi les 31 églises que compte le territoire d'étude, 18 montrent une visibilité ponctuelle et partielle dans le paysage. **Parmi elles, 13 sont cependant perceptibles dans l'axe de la ZIP, induisant alors avec le projet une potentielle covisibilité plus ou moins forte selon le contexte** : il s'agit de l'église Saint-Martin (4), l'église de Javarzay (6), l'église Saint-Hilaire (10), l'église de Barbezières (23), les églises Notre-Dame de Courcôme (32) et des Alleuds (39), le temple protestant (35), l'église de Vaussais (37) ainsi que les ruines de l'ancienne église de Villiers-sur-Chizé (47).

Cinq édifices, sur les 31 que compte l'aire d'étude éloignée, sont cependant bien visibles dans le paysage. Localisées principalement au sud-ouest du territoire, au niveau des bourgs perchés sur les lignes de crête, ces églises présentent une situation qui les rend plus facilement identifiables dans le paysage. Leur implantation et les grandes lignes boisées qui séparent ces monuments de la ZIP peuvent parfois jouer un rôle d'écran suffisant pour ne pas pouvoir envisager de covisibilité comme c'est le cas pour l'église de Néré (11). **Pour les 4 autres, l'église de Saint-Fraigne (2), l'église de la Transfiguration (15), l'église saint-Martial (16) et celle de Beauvais-sur-Matha (18), elles montrent une sensibilité vis-à-vis du projet lié à un enjeu de covisibilité avec ce dernier.**

Plusieurs édifices montrent également la particularité d'être implantées en frange de bourg et d'offrir en conséquence une ouverture sur le paysage depuis le pied de l'édifice. Sur les 7 édifices entrant dans cette catégorie, deux, **l'église Notre-Dame de Mons (24) et l'église Saint-Maixent (4) montrent une ouverture orientée vers le projet.**

2.4.2.2 Chapelles, abbayes, cimetières et croix

Ces édifices ou sites, de taille plus modeste s'insèrent globalement sur le territoire au sein d'un maillage urbain ou végétal dense qui limite leur perception depuis l'extérieur (au paysage proche comme lointain). En effet leur forme compacte et peu élancée permet de les intégrer entièrement dans la masse végétale ou la trame bâtie d'un bourg. **Ainsi, sur les 4 éléments de l'aire d'étude éloignée, une seule, l'abbaye des Dames (25) dans le bourg de Tusson, fait exception à cette règle en étant légèrement visible dans la trame bâtie depuis les abords du village, posant alors une sensibilité par rapport au projet.**



Les églises de Mons (24) et de Beauvais-sur-Matha (18) qui présentent toutes deux une visibilité dans le paysage



L'église de Saint-Génard(40) en fond de vallée, cachée du regard de tous



L'église Notre-Dame (39) des Alleuds et son petit clocher mur typique de la région

2.4.3 Châteaux et manoirs

Le territoire d'étude comprend un total de 8 monuments considérés comme châteaux ou manoirs. Si leur nature et leur contexte d'implantation peuvent varier, **la plupart d'entre eux présentent cependant une situation qui les rend souvent partiellement à peu visibles dans le paysage, entourés par la trame bâtie d'un bourg, un boisement ou un parc ou un jardin arboré.**

Les édifices appartenant à cette catégorie peuvent être classifiés en deux types :

- **Les édifices de défense** : de taille modeste sur le territoire d'étude, ils s'apparentent à **des petits châteaux comme celui de Barbezières (22) et des logis, comme celui de Cherçonnay (1) ou des Tours (34)** et sont généralement **situés au cœur du bourg**. Petite place forte d'origine médiévale qui marquait alors le lieu de pouvoir des bourgades d'antan, ces monuments montrent bien souvent une insertion paysagère assez discrète, dans la trame bâtie du bourg. Possédant peu d'ouverture sur l'extérieur, leur taille et leur style permettent parfois de les repérer dans la silhouette bâtie depuis l'extérieur du village. **Parmi les trois cités, seuls les deux logis présentent une potentielle covisibilité avec la ZIP depuis un point tiers.**
- **Les édifices de villégiature** : Après la période des châteaux forteresses se développent à partir du XVII^e siècle les châteaux de villégiature. Les atours retranchés disparaissent et le confort des occupants est privilégié. **Ces châteaux et demeures se dérobent en grande partie aux regards depuis leurs abords proches** en étant souvent **enclavés au sein d'un écrin paysager** souvent très verdoyant. Ces châteaux, manoirs ou villas sont généralement positionnés au sein d'un parc opaque ou près des rivières, sur les points bas. La végétation rend presque hermétiques les relations avec le paysage environnant, intimisant les lieux et les recentrant sur des perceptions proches. C'est notamment le cas **du Domaine du Grand Port (46)** à Vernoux-sur-Boutonne, qui ne montre pas de sensibilité particulière.

Parfois, ils peuvent également jouir **d'une perspective visuelle depuis la demeure**, l'esthétique étant un critère important dans l'aménagement de ces bâtiments et la mise en scène paysagère y étant très étudiée. **C'est le cas des châteaux de Juhé (36), des Ouches (42) et de Melzéard (45).** Toutefois, **aucun parmi eux ne présente une éventuelle mise en covisibilité avec le projet.**

2.4.4 Le patrimoine urbain

Comprenant une maison (26) et une mairie (19) ce type de patrimoine est très souvent enserré dans le tissu urbain, montrant alors une inexistence d'ouverture sur le grand paysage. Il ne se distingue également pas ou très peu dans la silhouette bâtie.

Un village (A), celui de Tusson, fait également partie de cette catégorie. De dimension plus vaste que les monuments, ce site fait figure d'exception : inséré en pied de colline, ce village pourtant entouré d'une trame végétale dense en limite s'insère dans un paysage de plaine ouverte. Par conséquent, il présente des abords dégagés depuis ses voies d'accès, ajoutés à une mise en scène de sa silhouette depuis la ligne de crête où trônent les 4 tumulus, également protégés au titre des monuments historiques. Lieu de passage du chemin de Saint-Jacques de Compostelle et du GR 36 ce village protégé au titre des sites présente donc une forte sensibilité vis-à-vis du projet.

Une SPR est recensée sur l'aire d'étude éloignée : **celle de Melle (Z1)**. Toutefois, cette ville est située en fond de la vallée de la Boutonne. Egalement entourée d'une trame végétale dense, cette SPR ne montre pas de sensibilité par rapport au projet.

2.4.5 Le petit patrimoine d'activités

Le territoire d'étude compte un seul élément relié au patrimoine industriel minier avec **le site de la Mine de Loubeau (B)** à Melle. Témoins d'une activité d'extraction, ce site confiné dans une trame végétale et bâtie dense ne montre pas de sensibilité particulière par rapport au projet.



Le Logis des tours de Villefagnan (35) situé en centre-ville et le château de Barbezières (22) visible depuis D75 sur le pourtour du bourg



Le château de Juhé (36), entouré de son parc paysager, à la périphérie nord du hameau



Le village de Tusson (A) dont on aperçoit le haut des bâtiments depuis l'entrée sud du bourg, accompagné par le motif éolien en arrière-plan°

Désignation des éléments protégés				Analyse du patrimoine				Analyse par aire d'étude (emboîtement d'échelle)	
Numéro	Nom	Statut	Commune	Echelle(s) d'analyse	Place dans paysage	Visibilité dans le paysage	Enjeux	Aire d'étude éloignée	Sensibilités
								vue en direction de ZIP depuis l'édifice ou un point de mise en scène de l'édifice	covisibilité possible avec le projet depuis un point de vue significatif de l'aire d'étude éloignée ?
1	Logis de Cherçonay	Inscrit	Longré (16190)	immédiate rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis les abords	Sensibilité faible ou peu marquante, à affiner à l'échelle rapprochée et immédiate
2	Eglise	Inscrit/Classé	Saint-Fraigne (16317)	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Bien visible	Enjeu moyen	dans la perspective de la D717	Sensibilité faible ou peu marquante, à affiner à l'échelle rapprochée
3	Eglise Saint-Maixent	Classé	Empuré (16127)	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis le parvis	Sensibilité modérée, à affiner à l'échelle rapprochée
4	Eglise Saint-Martin	Inscrit	Pioussay (79211)	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis l'entrée du bourg	Sensibilité modérée, à affiner à l'échelle rapprochée
5	Eglise de Loizé	Inscrit	Gournay-Loizé (79136)	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
6	Eglise de Javarzay	Classé	Chef-Boutonne (79083)	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis l'entrée nord du bourg	Sensibilité modérée, à affiner à l'échelle rapprochée
7	Eglise	Inscrit	Tillou (79330)	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
8	Eglise Saint-Révérend	Inscrit	Les Eduts (17149)	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	e	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
9	Eglise de l'Assomption	Inscrit	Romazières (17301)	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
10	Eglise Saint-Hilaire	Inscrit	Villiers-Couture (17477)	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis le sud du bourg	Sensibilité modérée, à affiner à l'échelle rapprochée
11	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	Néré (17257)	éloignée	Dans écran paysager	Bien visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
12	Eglise Notre-Dame	Classé	Seigné (17422)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
13	Eglise	Inscrit	Fontaine-Chalendray (17162)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
14	Croix romane	Inscrit	Gibourne (17176)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
15	Eglise de la Transfiguration	Classé	Cressé (17135)	éloignée	Dans écran paysager	Bien visible	Enjeu moyen	depuis la D231	Sensibilité modérée
16	Eglise Saint-Martial	Inscrit	Gourvillette (17180)	éloignée	Dans écran paysager	Bien visible	Enjeu moyen	depuis la D226	Sensibilité modérée
17	Eglise de l'Assomption	Inscrit	Massac (17223)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
18	Eglise	Classé	Beauvais-sur-Matha (17037)	éloignée	Dans écran paysager	Bien visible	Enjeu moyen	depuis la D226	Sensibilité modérée
19	Mairie	Inscrit	Beauvais-sur-Matha (17037)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
20	Eglise	Inscrit	Saint-Ouen (17377)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
21	Eglise	Inscrit	Bresdon (17062)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
22	Château	Inscrit	Barbezières (16027)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
23	Eglise	Inscrit	Barbezières (16027)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis le nord du bourg	Sensibilité faible ou peu marquante
24	Eglise Notre-Dame	Inscrit	Mons (16221)	éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis le monument	Sensibilité faible ou peu marquante

25	Abbaye des Dames	Inscrit	Tusson (16390)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis les tumulus	Sensibilité modérée
26	Maison	Inscrit	Tusson (16390)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
27	Les 3 tumulus et le tumulus le petit Dognon	Inscrit	Tusson (16390)	éloignée	Ouverture orientée / Abords dégagés	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	depuis les monuments	Sensibilité modérée
28	Croix hosannière	Inscrit	Ligné (16185)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
29	Dolmen	Classé	Bessé (16042)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
30	Dolmens de Magnez	Classé	Courcôme (16110)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
31	Chapelle du cimetière	Inscrit	Courcôme (16110)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
32	Eglise Notre-Dame	Classé	Courcôme (16110)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis la D27, au sud-est du bourg	Sensibilité faible ou peu marquante
33	Eglise Saint-Barthélemy	Classé	Raix (16273)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
34	Logis des Tours	Inscrit	Villemagnan (16409)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis la D4 à l'est du bourg	Sensibilité faible ou peu marquante
35	Temple protestant	Inscrit	Villemagnan (16409)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis la D4 à l'est du bourg	Sensibilité faible ou peu marquante
36	Château de Jouhé	Classé	Pioussay (79211)	éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
37	Eglise de Vaussais	Classé	Sauzé-Vaussais (79307)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis la D54	Sensibilité faible ou peu marquante
38	Eglise	Classé	Melleran (79175)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
39	Eglise Notre-Dame	Inscrit	Les Alleuds (79006)	éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Enjeu moyen	depuis l'entrée nord du bourg	Sensibilité faible ou peu marquante
40	Eglise Saint-Génard	Classé	Saint-Génard (79251)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
41	Eglise Saint-Léger les Melle	Inscrit	Saint-Léger-de-la-Martinière (79264)	éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
42	Château des Ouches	Inscrit	Saint-Génard (79251)	éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
43	Château de Gagemont	Inscrit	Saint-Martin-les-Melle (79279)	éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
44	Eglise	Classé	Saint-Romain-les-Melle (79295)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
45	Château de Melzéard	Inscrit	Paizay-le-Tort (79199)	éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
46	Domaine du Grand Port	Inscrit	Vernoux-sur-Boutonne (79343)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
47	Eglise (ruines de l'ancienne)	Classé	Villiers-sur-Chizé (79352)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu faible ou peu marquant	depuis l'entrée nord-ouest du bourg	Sensibilité faible ou peu marquante
48	Eglise Saint-Bernard	Classé	Contré (17117)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
A	Village	Inscrit	Tusson (16390)	éloignée	Abords dégagés	Bien visible	Enjeu fort	depuis l'entrée sud-ouest, depuis l'entrée nord, covisibilité depuis les tumulus	Sensibilité forte
B	Mine de Loubeau	Classé	Melle (79500)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité

C	Ancien cimetière près de l'église	Classé	Aulnay (17470)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
Z1	SPR de Melle	SPR	Melle (79500)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen		Pas de sensibilité

3 Analyse paysagère de l'aire d'étude rapprochée

3.1 Limites de l'aire d'étude paysagère rapprochée

L'aire d'étude rapprochée constitue une deuxième aire d'étude qui doit **permettre d'appréhender le paysage en fonction des points de vue les plus sensibles en termes d'organisation spatiale, de fréquentation, et de préservation de l'image patrimoniale du territoire.**

Elle est établie en s'appuyant sur les caractéristiques paysagères du territoire jouant en particulier le rôle de point haut topographique ou de masque visuel opaque, sur un rayon de proximité entre 7 et 10 km autour du site. Ici, il s'agit principalement des grands boisements sommitaux de la forêt domaniale d'Aulnay à l'Ouest, de la forêt de Fontaine associée au coteau de la vallée de l'Aume au Sud, de la ligne de crête au nord-est de Chef-Boutonne et des coteaux de la vallée de la Somptueuse au Nord.

3.2 Paysage

L'aire d'étude rapprochée compte deux unités paysagères (la Plaine de Niort et la Marche Boisée) et une particularité, celle de l'écharpe bocagère de la plaine de Niort.

3.2.1 La plaine de Niort

Cette unité se caractérise ici par des espaces agricoles très ouverts. Les larges parcelles de grandes cultures ouvrent sur l'horizon lointain. Les haies en bord de champ ont presque totalement disparu. Ce contexte permet de lire d'autant mieux l'incursion de vallées sèches dans le prolongement des cours d'eau de la Boutonne et de l'Aume. En effet, ces petites vallées sèches se repèrent dans le paysage par la présence de déclivité recouverte de linéaires boisés en bas de pente. Ces derniers ponctuent ainsi la plaine et signalent ces vallées dans le paysage. Principalement situées autour de Chef-Boutonne, elles créent un micro relief agité sans véritable orientation sur les abords de cette ville engendrant une série de points hauts qui dégagent de réelles perspectives sur l'ensemble du territoire, mettant parfois la silhouette de la principale agglomération du territoire d'étude en scène. La ville de Chef-Boutonne sur cette unité paysagère, les voies routières principales convergent toutes vers Chef-Boutonne, qui se situe à la limite avec l'écharpe bocagère, en fond de vallée le long de la Boutonne. Si la D770 montre un profil très fermé, encadrée par un linéaire bocager multi strates, la D1 et la D737 montrent des abords plus dégagés qui proposent des vues longues sur le paysage céréalier, les parcs éoliens des alentours ou l'unité de la marche boisée au sud. La présence des vallées sèches permettant de créer des points hauts dans cette plaine calcaire a favorisé la mise en place de château d'eau sur les hauteurs démultipliée du territoire. Très nombreux sur le secteur autour de Chef-Boutonne il n'est donc pas rare de les voir dans le paysage. Ces éléments verticaux sont ici en nombre trop important pour pouvoir servir à se repérer dans l'espace. En revanche, ils forment un motif récurrent sur territoire, au même titre que les éoliennes souvent visibles en arrière-plan des vues longues orientées vers le nord ou l'est.

3.2.2 L'écharpe bocagère

Véritable anomalie au sein de la plaine de Niort, cette large bande aux ambiances bocagères suit la vallée de la Boutonne et de l'Aume et témoigne également de l'ampleur passée de la forêt. Ce bocage relictuel habille l'horizon de la plaine d'un réseau de haies et de pâtures, qui contraste avec les grandes parcelles de céréaliculture et qui fait la transition avec la silhouette des grands boisements de l'unité de la marche boisée. Son étendue s'explique également par la forme évasée et la largeur des vallées de la Boutonne et de l'Aume, qui abritent un chevelu assez labyrinthique de petits ruisseaux et de rivières secondaires. Sur ce secteur, les villages fortement regroupés de la plaine font place à un habitat dispersé : fermes, hameaux, châteaux et manoirs isolés se partagent l'espace.



Les petites vallées sèches au nord de Chef-Boutonne, qui viennent agiter le relief et tracer des lignes bocagères dans la vaste plaine



L'ambiance ouverte des parcelles de grande culture marquée par le motif éolien



De larges vues en direction de la marche boisée depuis les hauteurs des vallées sèches de la plaine de Niort



Une fermeture du paysage au niveau de l'écharpe boisée avec la démultiplication des haies bocagères

L'ancienneté d'un parcellaire fixé par les haies a créé un réseau dense de petites routes et d'innombrables chemins. Cette organisation sans véritable orientation principale des axes routiers, du bâti ou des cours d'eau, couplée aux nombreuses haies contribue à former un paysage plutôt intimiste et aux vues courtes, qui propose des ambiances de pâture et de prairie depuis les voies de circulation.

Cependant, ce petit secteur bocager, cerné par la plaine, tend sensiblement à disparaître ces dernières années, sous la pression forte d'une agriculture intensive toujours à la recherche de nouveaux territoires à investir.

3.2.3 La marche boisée

Ce secteur situé en promontoire est marqué par des ambiances qui alternent entre boisements et clairières de grande culture.

Les grands massifs forestiers principalement composés de chênes et de hêtres présentent un réseau de longues avenues rectilignes et de carrefours en étoile, où la lumière et le regard empruntent les perspectives et percent l'épaisseur de la végétation. Les bois plus petits proposent des ambiances plus intimes, sous la forme de chemins creux inscrits dans la matière boisée. Par contraste, les parties ouvertes, plaines ou vallées assez plates, qui accueillent les principaux bourgs, s'apparentent à des clairières. On y retrouve la végétation des plaines situées de part et d'autre du secteur.

Dans les clairières ouvertes, le relief n'est cependant pas plat. Deux vallées secondaires, la Couture et celle du ruisseau du gouffre des Loges viennent animer la topographie. Les vallées sont plates et montrent une différence d'altimétrie faible entre le coteau et le talweg. Toutefois c'est ponctuellement suffisant pour permettre une prise de hauteur sur le paysage et une mise en scène de ce dernier et des éléments qui le composent. C'est notamment le cas pour le bourg de Couture d'Argenson, ou de Villiers-Couture. Les hauteurs de cette vallée sont aussi parcourues par le chemin de Saint-Jacques de Compostelle et offrent alors de belles perspectives vers la plaine de Niort, animées par la silhouette des lisières qui structurent et orientent le regard à l'horizon.

Cette structure en bulles permet également d'isoler les éléments verticaux monumentaux : ainsi le passage de la ligne HT se perçoit ponctuellement dans la clairière d'Aubigné et de Couture d'Argenson, notamment au niveau de la ZIP. Les perceptions des parcs éoliens ou des châteaux d'eau sont très découpées et relativement ponctuelles. Au sein d'une clairière, ils auront par contre un rôle de point de repère.

Seule exception, celui d'Aubigné en limite d'unité s'affiche clairement dans le paysage depuis la plaine de Niort au Nord. En effet, si les décrochés topographiques au sein des clairières animent les vues à l'échelle locale, celui en marge de l'unité, qui marque également la limite de cette dernière au nord, offre de larges vues réciproques vers la Plaine de Niort depuis les alentours des bourgs de la Bataille et de Longré.

Le secteur de la Plaine de Niort offre de larges espaces ouverts, qui laissent voir le paysage lointain. Toutefois, la moindre barrière visuelle peut venir couper les vues sur les secteurs horizontaux de la plaine. Ainsi les zones planes et à proximité de l'écharpe bocagère montrent une sensibilité relativement faible.

En revanche, dès qu'une légère prise de hauteur est possible, les vues dégagées peuvent alors être très longues et mettre en scène le secteur de la marche boisée. Ainsi les hauteurs des vallées sèches posent donc une sensibilité accrue par rapport au projet, notamment lorsque ces vues sont en direction de la ZIP.

L'écharpe bocagère centrale sépare la plaine des massifs forestiers. Présentant des vues plus courtes et refermées par un maillage bocager lâche qui a tendance cependant à disparaître, cette particularité paysagère montre donc des sensibilités bien moins appuyées que les secteurs de plaine dégagés.

L'unité paysagère de la marche boisée se caractérise par des vues découpées et bien souvent confinées aux clairières, à l'exception de quelques vues depuis les hauteurs de la vallée de la Couture. La sensibilité de ce paysage vis-à-vis du projet est donc variable et dépend de chaque clairière et de sa structuration. Si celles de Villiers couture montre quelques enjeux et vues dégagées vers le projet, celle plus au nord de Vinax ne montre par exemple aucune sensibilité. La sensibilité la plus forte étant évidemment à proximité immédiate, dans la clairière de Couture-d'Argenson et de Villemain.

En revanche, les longues vues depuis la limite de l'unité ne posent pas de sensibilité particulière par rapport au projet, leur orientation étant à l'opposé de ce dernier.

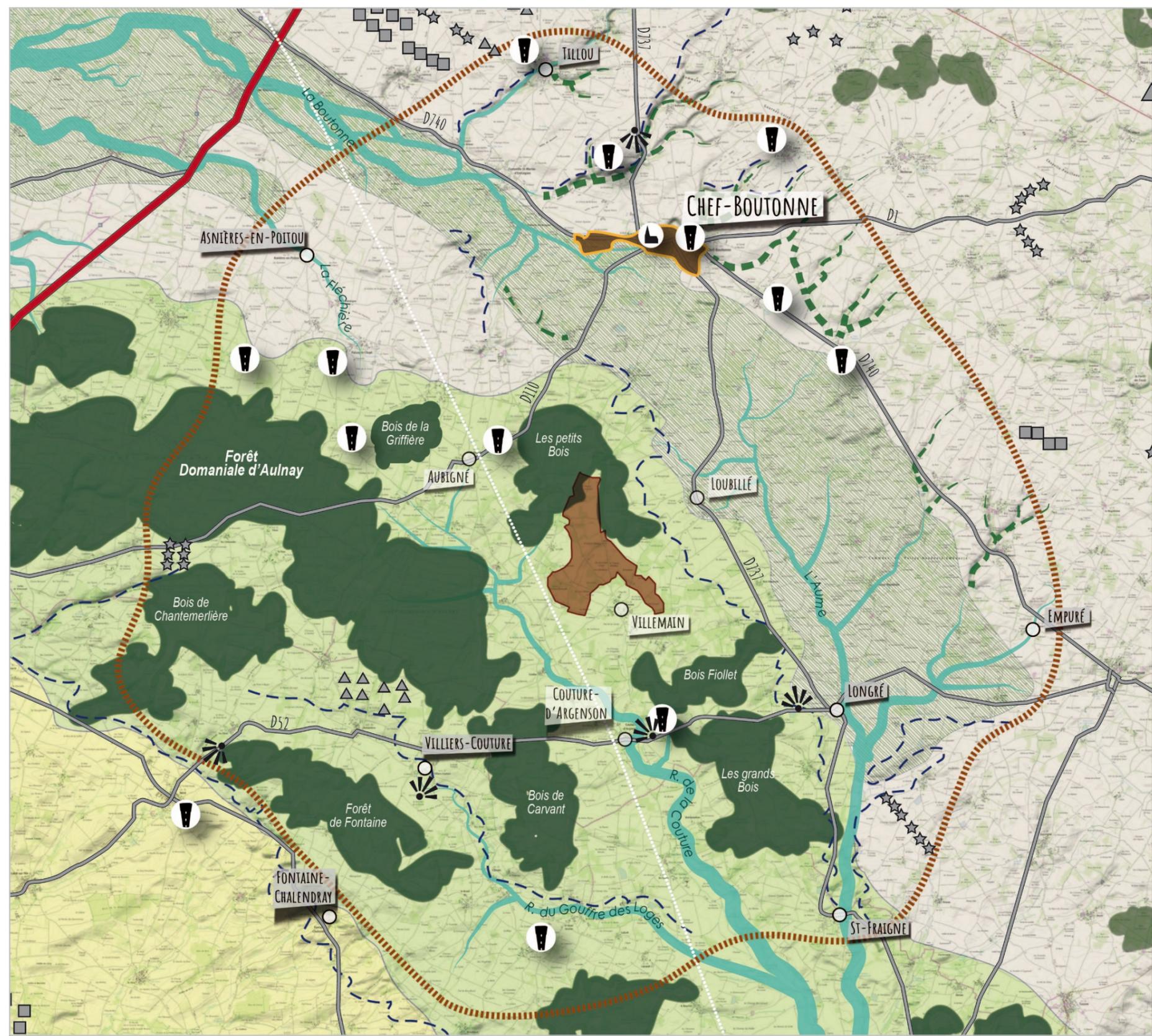
Les grands boisements du secteur montrent eux aussi une sensibilité très localisée, uniquement depuis leurs lisières, qui sont des lieux de transition brutale d'un milieu à un autre, et qui selon la position de l'observateur, appellent à la découverte d'un paysage ou viennent marquer une limite nette sur une vue. Le premier cas pose un enjeu de composition et de présentation de l'ambiance, tandis que le second induit un possible effet de comparaison entre le motif éolien et l'horizon boisé.



Des espaces de clairières, où les lisières forestières animent les limites de l'horizon

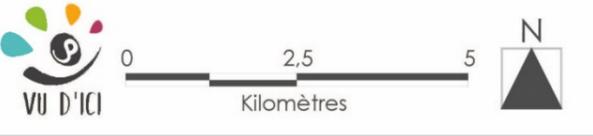


Des ambiances refermées depuis les voies au niveau des massifs forestiers



PROJET EOLIEN DES GROIES
PAYSAGE
(AIRE D'ETUDE RAPPROCHÉE)

- LEGENDE**
- Aires d'étude**
- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
 - Limite de l'aire d'étude paysagère rapprochée
- Éléments structurants et perceptions visuelles**
- Ligne de crête ou coteau
 - Verrou boisé
 - Vallée
 - Vallée sèche
 - Vue longue ponctuelle sur le grand paysage
 - Repère paysager formé par les châteaux d'eau ou les église des bourgs principaux
 - Parc éolien existant
 - Parc accordé ou en construction
 - Parc éolien en instruction avec avis de l'Autorité Environnementale
 - Parc éolien en instruction n'ayant pas reçu l'avis de l'Autorité Environnementale
- Infrastructures**
- Infrastructure routière majeure (D950)
 - Infrastructure routière secondaire
 - Ligne HT visible dans le paysage
- Bourgs principaux**
- XX Bourg important (sur les plans des polarités et/ou culturel)
 - Silhouette de bourg peu perceptible
 - Silhouette de bourg perceptible
 - XX Bourg secondaires ou proche de la ZIP
- Unités paysagères**
- La Plaine de Niort
 - La marche boisée
 - La Plaine de Saintonge
 - L'écharpe bocagère de la Plaine de Niort



3.3 Bâti

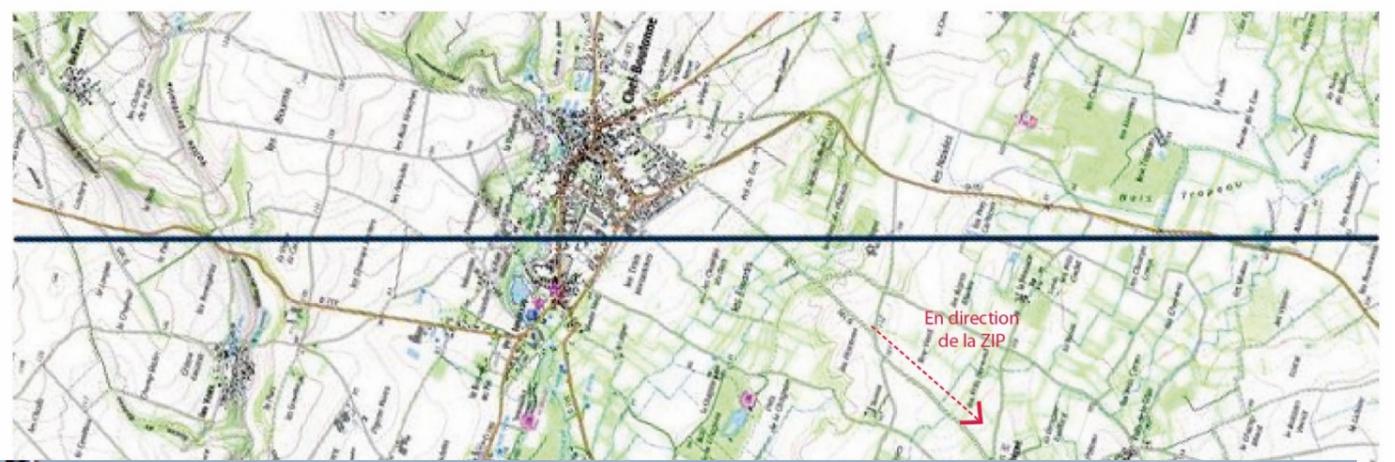
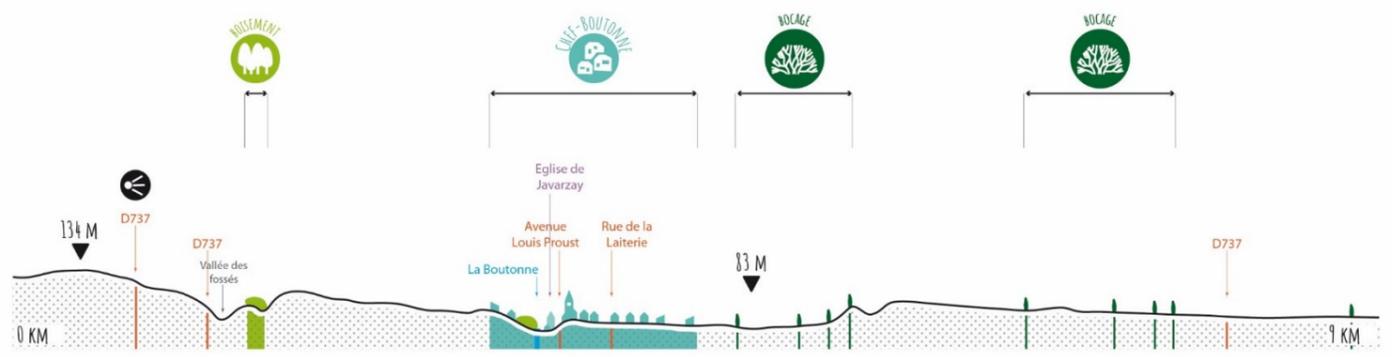
L'aire d'étude rapprochée est marquée par nombre important de petits bourgs dispersés sur l'ensemble du périmètre, comme Hanc, Bouin, Fontenille-Saint-Martin, ou encore Tillou. Ces villages de 150 à 300 habitants présentent une implantation en étoile autour d'un carrefour viaire et à proximité d'un cours d'eau ou d'une vallée sèche. Ils sont complétés par un habitat dispersé (hameaux) au niveau de l'écharpe bocagère de la plaine de Niort. Ces hameaux, souvent constitués de ferme dédiée à l'élevage sont ainsi bien moins présents dans la plaine ouverte ou dans les clairières de la marche boisée.

Le territoire d'étude ne compte qu'un seul bourg principal, celui de Chef-Boutonne, avec ses 2200 habitants. Desservi par l'ensemble des grandes voies routières qui traversent le périmètre, il est donc le principal pôle d'attraction du territoire à cette échelle.

3.3.1 Un bourg principal qui polarise les axes routiers : Chef-Boutonne

Cette petite ville résulte de la fusion de deux anciens centres bourgs, Chef-Boutonne et Javarzay. En résulte une silhouette atypique et étendue dans le fond de la vallée de la Boutonne : les clochers de ses deux églises et ses deux châteaux d'eau l'identifient facilement dans le paysage. Si le nord du bourg longe le cours d'eau et à garder l'esprit des anciens centres-bourgs d'origine médiévale, le sud de Chef-Boutonne s'est en revanche fortement développé avec la construction de quartiers plus récents et de zones de loisirs (terrain de tennis...) entre la D110 et la D737. Le bourg compte également un camping un peu excentré par rapport au cœur de la ville, le long de la D740.

L'implantation de cette ville en bord de cours d'eau lui permet de profiter du lacet végétal de la ripisylve de la Boutonne en frange nord et ouest pour le dissimuler partiellement dans le paysage.



Mise en scène du bourg depuis la marche boisée au sud(en haut) et depuis la D737 au nord, en direction du projet (en bas)

A l'inverse les limites sud et est sont plus exposées avec un contact direct entre les habitations et les parcelles de grande culture. Cette configuration permet ainsi une perméabilité visuelle entre le bourg et le paysage environnant. La silhouette urbaine est également bien mise en scène depuis les axes proches comme depuis la D737 malgré la topographie plane de la vallée.

La configuration de la vallée de la Boutonne, en léger creux (voir coupe ci-jointe), permet également de dégager quelques points de vue sur le bourg depuis les coteaux de celle-ci. Si les vues depuis le Sud affiche clairement la silhouette bâtie dans le paysage, celles depuis le nord et le nord-est ne montrent qu'une visibilité partielle, la végétation venant masquer une grande partie du bourg. Seuls les repères caractéristiques (clochers et château d'eau) signalent plus fortement sa présence au-dessus de l'assise végétale.

Ainsi, l'église de Jarvarzay (6), classée au titre des monuments historiques est bien visible depuis le sud, mais montre une présence bien plus faible sur les perceptions du bourg depuis la D737, au nord. Son petit clocher carré se perçoit à peine dans le paysage, se confondant facilement dans la trame végétale ou bâtie.

Le château de Javarzay (6), lui aussi protégé au titre des monuments présente également la même insertion paysagère que l'église. Ce château, l'un des premiers châteaux Renaissance en Poitou, est ouvert à la visite tout au long de l'année. Son parc forme une barrière visuelle depuis le nord qui le masque presque totalement dans le paysage depuis cette vue. A l'inverse depuis le coteau sud de la Boutonne, ses couleurs claires, ses formes atypiques et son toit ardoise se remarque particulièrement bien dans la silhouette du bourg.

Ainsi leur sensibilité vis-à-vis d'une covisibilité avec le projet reste très modérée. Inscrits dans la trame urbaine, ils ne montrent pas d'ouverture sur le grand paysage depuis leur pied.

De même Chef Boutonne, présente une potentielle mise en cosivibilité avec la ZIP depuis le coteau nord de la vallée (D737). Toutefois, cette sensibilité est modérée par la frange végétale de la Boutonne, qui vient fortement diminuer la perception de la silhouette du bourg depuis cet axe visuel. Aucune sensibilité n'est détectée depuis le cœur du bourg. Toutefois la frange sud du bourg donnant directement sur le paysage extérieur montre un risque de covisibilité avec le projet, la faible allimétrie de cette vallée n'étant pas suffisante pour écarter toute potentielle visibilité du projet.



Vue depuis le sud sur le bourg de Chef-Boutonne



Eglise de Javarzay et château de Javarzay visible partiellement à travers une fenêtre dans la végétation de son parc paysager

3.4 Patrimoine

L'aire d'étude rapprochée compte 10 éléments protégés au titre des monuments historiques, principalement des églises et un château : **leur perception et leur sensibilité sont semblables à celles de l'aire éloignée.**

Parmi eux, l'église de Tillou (7) et celle Saint-Révérend des Eduts (8) montrent une situation dans un écrin paysager et restent très peu visibles dans le paysage beaucoup sont peu visibles, pris dans des écrins paysagers formés par leur bourg et la frange végétale de ces derniers. Ces éléments, peu visibles et sans ouverture sur le paysage ne montrent pas de sensibilités vis-à-vis du projet.

Seuls les monuments situés sur des points hauts plus dégagés, présentant des ouvertures orientées, ou perceptibles dans le paysage risquent d'être sensibles au projet. Ils sont alors détaillés ci-dessous :

3.4.1 Le patrimoine visible dans le grand paysage

Ce patrimoine compte trois églises, dont le clocher peut ponctuellement être visible dans le paysage, ainsi qu'un logis, dont la silhouette massive se distingue légèrement dans le paysage.

Le logis de Cherçonnay (1), situé à environ 5 km de la ZIP, est inséré dans la trame bâtie du hameau du Vivier, étagé sur les bords d'un petit ruisseau. Situé sur le versant nord, il est entouré d'une trame végétale et bâtie dense, qui ne permet pas de lui offrir une vue sur le grand paysage depuis le pied de son enceinte. Toutefois, cette barrière visuelle ne permet pas de masquer une certaine exposition de ce monument depuis l'accès au hameau, qui pose une légère sensibilité de ce dernier par rapport au projet.

L'église de Saint-Fraigne (2) est située au cœur du bourg, au pied de l'Aume. La ripisylve de la rivière masque alors le monument depuis le nord et depuis le bourg. Cette église et son clocher carré ne se découvrent qu'au dernier moment. Toutefois la D737 remonte sur le coteau en sortie du bourg, à l'est et offre alors une belle perspective sur ce dernier, avec comme point focal, le clocher de l'église de Saint-Fraigne. **Cette vue induit une donc une potentielle covisibilité avec la ZIP qui pose une sensibilité modérée.**

L'église de Loizé (5) est posée sur les hauteurs de la vallée sèche de Maugrenant et est entourée par une frange végétale au sud et le cœur du bourg de Loizé au nord. Son clocher mur se perçoit alors parfois depuis l'extérieur. Toutefois, les vues sur cette église ne sont pas orientées vers la ZIP.

L'église de Javarzay (6) fait également partie de cette catégorie. Sa situation et sa sensibilité ont déjà été traitées dans la partie précédente (3.3.1).

3.4.2 Le patrimoine présentant une ouverture sur le grand paysage

Cette catégorie ne fait référence qu'à un seul édifice, **l'église de l'Assomption de Romazières (9)**.

Cette église possède une légère ouverture visuelle depuis la place devant son parvis. Toutefois l'orientation n'est pas dans le sens de la ZIP. Ainsi ce monument à la très faible visibilité paysagère ne montre pas de sensibilité particulière.



Situation en écrin des églises de Tillou (7) et des Eduts (8), qui restent très peu visibles dans le paysage



Vue sur l'église de Saint-Fraigne dans la perspective de la voie



L'église de Romazières (9) présentant une placette qui crée une ouverture sur le paysage (gauche) et l'église de Loizé (5) visible dans le paysage

3.4.3 Le patrimoine visible et présentant une ouverture sur le grand paysage

Trois éléments protégés au titre des monuments historiques font partie de cette catégorie :

- **L'église Saint-Maixent d'Empuré (3)** est située au cœur du bourg. Ce dernier est entouré par une forte trame végétale en frange qui forme un écrin et empêche les vues depuis l'édifice. Toutefois ce dernier se perçoit timidement depuis la D740. **Cette perception ponctuelle du clocher de l'église dans le grand paysage pose une sensibilité par rapport au projet.**
- **L'église Saint-Martin de Piousay (4)** ne montre pas d'ouverture depuis son pied. Toutefois son clocher-mur se distingue doucement depuis les abords, au-dessus de la végétation multistratée qui cache et entoure le bourg. La vue depuis l'entrée est de Piousay, sur les hauteurs de la plaine permet alors une mise en scène de ce clocher dans le paysage ouvert de la plaine céréalière. **La profondeur de champ de cette perception, qui laisse voir jusqu'à la marche boisée, entraîne une sensibilité avec une potentielle mise en covisibilité du monument avec la ZIP.**
- **L'église Saint-Hilaire de Villiers-Couture (10)** est située en frange du bourg. Son implantation en limite sud entraîne une très légère ouverture depuis son pourtour, toutefois pas orientée vers le projet. Celle-ci ne pose donc pas de risque de covisibilité. C'est en revanche la visibilité de son clocher au sein de la silhouette du bourg depuis la D225 qui pose une sensibilité avérée. Cette vue qui met en scène l'ensemble de la silhouette bâtie présente une longueur suffisante pour voir à l'horizon la lisière de la forêt domaniale d'Aulnay. **Cette profondeur de champ pose donc un enjeu vis-à-vis d'une potentielle mise en covisibilité avec la ZIP.**



L'église de Piousay (4) faiblement visible depuis l'extérieur du bourg



L'église de Villiers-Couture (10), mise en scène dans la silhouette bâtie du bourg depuis le petit coteau au sud